

Séance 3

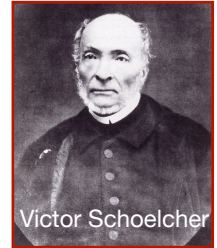
Travailler dans les colonies françaises

Introduction

1848 - 1950.

Décret de 1848

Au nom du Peuple Français
Le Gouvernement provisoire,
Considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine ;
Qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir ; Qu'il est une violation flagrante du dogme républicain :
« Liberté - Égalité - Fraternité » ;
Considérant que si des mesures effectives ne suivaient pas de très près la proclamation déjà faite du principe de l'abolition, il en pourrait résulter dans les colonies les plus déplorables désordres ;
Décrète :

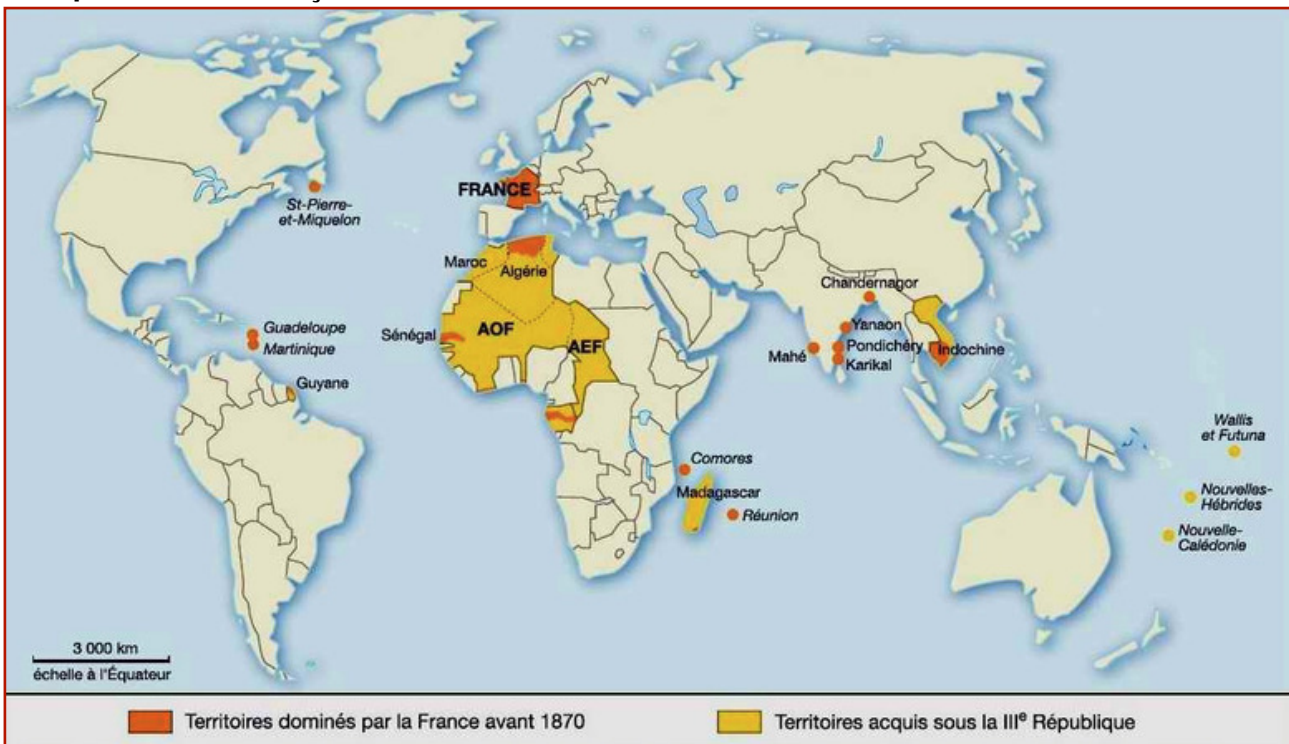


Victor Schoelcher

Article 1^{er}

L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises, deux mois après la promulgation du présent décret dans chacune d'elles. À partir de la promulgation du présent décret dans les colonies, tout châtiment corporel, toute vente de personnes non libres, seront interdits.

L'empire colonial français en 1914



(Source : Delagrave)



Olivier Le Cour Grandmaison
Historien

Problématique : Quelles sont les conditions de travail dans les colonies entre 1848 et 1950?

De Brazzaville au port de Pointe noire, 610 km de remise en question.



L'inauguration de la ligne Congo -Océan en 1934.



Document 1



Document 2



« Notre effort de pénétration par le chemin de fer se poursuit à travers l'Afrique. C'est ainsi que la ligne de Brazzaville à la mer va intensifier l'exploitation du Congo. Mais combien d'obstacles-nature du terrain, climat humide et chaud, difficultés de main-d'œuvre - les ingénieurs ne rencontrent-ils pas pour mener à bien cette œuvre civilisatrice ! »

Document 3

Source : Delagrave

Document 4

J'ai vu construire des chemins de fer ; on rencontrait du matériel sur les chantiers. Ici, que du nègre ! Le nègre remplaçait la machine, le camion, la grue ; pourquoi pas l'explosif aussi ? Pour porter les barils de ciment de 103 kilos « les Batignolles¹ » n'avaient pour tout matériel qu'un bâton et la tête de deux nègres ! [...] Épuisés, mal traités par les capitas², loin de toute surveillance européenne, (M. le Ministre des Colonies, j'ai pris à votre intention quelques photographies, vous ne les trouverez pas dans les films de propagande), blessés, amaigris, désolés, ces nègres mouraient en masse.

[...] C'était la grande fonte des nègres ! Les 8 000 hommes promis aux « Batignolles » ne furent bientôt plus que 5 000, puis 4 000, puis 2 000. Puis 1 700 ! Il fallut remplacer les morts, recruter derechef. À ce moment, que se passe-t-il ? Ceci : dès qu'un blanc se mettait en route, un même cri se répandait : « la machine ! » Tous les nègres savaient que le blanc venait chercher des hommes pour le chemin de fer ; ils fuyaient.

Source : Albert Londres, *Terre d'ébène*, Albin Michel, 1929 (Hachette technique)

1. Batignolles : du nom de la société chargée de la réalisation d'une partie de la ligne
2. Capita : Chef de village ou contremaître

Document 5 : La France rattrapée par son passé.



Document 6 : Les demandes de réparation faites à la France.

